

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six le vingt-neuf avril à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M. ARGENTO Frédéric, M. BERNARD Jean-Marc, M. BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M. BOUSQUET Philippe, Mme CHEINEY Martine, Mme COLIN Nathalie, Mme CORRADINA Isabelle, M LADJCI Gamal, Mme NEVEU Lia, Mme PEREIRA DOS REIS Christelle, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent. M. DUBAL Pascal, MME RECCHIA Alma, M. OREAL Ylan, M. RALLIERE Yves.

Date de convocation :
23/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Pouvoirs :

M BRIERE Johnny a donné pouvoir à Mme NEVEU
M PERROT Gilles a donné pouvoir à M. COULOUMY
M PIOCELLE CORNILLON Fabrice, a donné pouvoir à M LADJCI
M. ZAFIRELIS Ivan a donné pouvoir à M. THAUVIN

Absents excusés : Mme DANIEL Marjorie, M. MANGIN Olivier

Madame Audrey SANTIN a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité

N° 37/26 – DESIGNATION DE 5 MEMBRES AU SEIN DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES (CDE):

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article R. 212-26,

Vu les statuts de la caisse des écoles,

Considérant que cinq membres sociétaires ont été élus lors de l'assemblée générale en date du 2 décembre 2019,

Considérant que le nombre des conseillers municipaux doit être égal au nombre de membres sociétaires,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation de ceux-ci,

Vu la proposition de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres au sein de ce comité d'administration,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 :DE FIXER à cinq le nombre de conseillers municipaux au sein du comité d'administration de la caisse des écoles.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217704501-20260629-37_26-DE

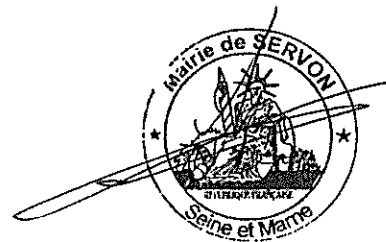
Article 2 :DE PROCEDER ainsi qu'il suit à la désignation de cinq représentants titulaires sociétaires et titulaires élus :

- Corinne PERDRIX
- Laurence ARFEUILLERES
- Patricia PACE
- Claudine SANTUNE
- Marie-Claude SOREL

Titulaires élus :

- Christophe COULOUMY
- Christelle PEREIRA DOS REIS
- Lia NEVEU
- Marjorie DANIEL
- Audrey SANTIN

A Servon, le 29 juin 2026
Le Maire,
Christophe COULOUMY



REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2026

Application agréée E-legalite.com